## PARC CEZANNE – REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

LISTE DES MEMBRES ÉLUS (AG DU 13/03/2012)	Mme Averous; M Bayle; M Carron; Mme D'Onorio; Mme Parisot; M Poss; Mme Thibault	DATE DE LA RÉUNION :	24/04/2012
		DATE DE LA DERNIÈRE RÉUNION :	31/01/2012

CONSTITUTION DU BUREAU (RÉUNION DU CS DU 24/04/2012)	Président	M Carron
	COMMISSION ESPACES VERTS	Mme D'Onorio, M Poss
	COMMISSION TRAVAUX	Mme D'Onorio, Mme Thibault, M Poss, M Carron
	ENTRETIEN PARTIES COMMUNES	Mme Parisot

	Présents	Excusés	Absents
MEMBRES DU CS	Mme Averous; M Bayle; M Carron; Mme D'Onorio; Mme Parisot; M Poss;	-	Mme Thibault
SYNDIC NEXITY	M Béridot	-	-

Thèmes	Commentaires	Suite à donner	
1 – Décisions AG du 13/03/2012			
Travaux réfection voirie	Montant maximum voté par l'AG : 7500 € TTC  3 devis reçus : ATPRT (3 263,50 € TTC) ; Réseau TP (7 693,19 € TTC) ; TLN (13 194,27 € TTC)  Prestations hétérogènes en termes de contenu et de qualité, difficiles à comparer	M Béridot organise une visite in situ en présence de l'entreprise moins disante ATPRT et de la commission travaux.  M Béridot demande à TLN de réviser son devis en alignant la qualité des prestations sur celles des deux autres entreprises.	
Système VIGIK	Résolution adoptée par tous les bâtiments de confier les travaux à AIX AUTOMATISME (AAM) pour un montant de 1397,87 € TTC par bâtiment M Béridot a négocié un rabais de 100€ par bâtiment, et le badge à 10€ TTC. Réalisation à organiser pour mise en service avant fin mai.	Les appels de fonds ont été lancés par NEXITY.  M Béridot passe commande ferme à AAM	
	Badges individuels : recensement besoins et distribution	M Béridot adresse un courrier aux copropriétaires pour recueillir les besoins. Distribution à organiser avec le CS.	
	Possibilité d'utiliser les badges pour les portes blocs garages	Action complémentaire à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine AG	
Enlèvement poteaux parking du bas	Travaux à réaliser dès que possible	M Béridot passe commande à ENB	

## PARC CEZANNE – REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Thèmes	Commentaires	Suite à donner	
Mise en peinture bloc garages Estaque	Vote AG bâtiment Estaque	Mme Parisot instruit l'affaire	
Menuiseries extérieures	Information et mise en garde des copropriétaires, comme suite aux propositions du CS présentées à la dernière AG	M Béridot diffuse très rapidement une brève note	
	Enquête pour manifestation d'intérêt afin de quantifier l'opération, à diffuser à tous les copropriétaires	M Carron prépare un document à soumettre au CS avant diffusion par syndic	
	Établir le cadre de la consultation. Assistance ponctuelle de PLB, dans le cadre du contrat d'assistance.	M Carron prépare un document provisoire pour mise au point avec le CS	
	Objectif : disposer d'un cadre de commandes individuelles avant fin octobre	Compte-rendu à la prochaine AG	
2 – Chauffage et E	CS		
Participation GRDF	Récupérer la participation de GRDF pour solder le financement de l'opération de rénovation de la chaufferie : 11 100 €	M Béridot relance GRDF	
Contrat PLB	Revue du contrat		
d'assistance	Points à voir avec DALKIA (voir ci-dessous)	Réunion avec PLB programmée le 27/04/12	
technique	Assistance opération menuiseries extérieures		
_	Suites à donner par DALKIA (cf. compte-rendu PLB réunion 17/11/2011)	Réunion et visite in situ pilotée par PLB prévue le 27/04/12	
Contrat d'exploitation DALKIA	Dépannage et réparation fuite du 22/01/12 (inondation chaufferie) / lettre AR du 14/02/12 de NEXITY à DALKIA		
	Alarme inondation et liaison de télétransmission		
4 – Espaces verts			
Réseau arrosage	Le départ proche de la s/station chauffage Arlequin est bruyant pour cause de tuyau trop petit	M Béridot fait le point avec M Lerda, et commande le remplacement du tuyau si nécessaire.	

## PARC CEZANNE – REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Thèmes	Commentaires	Suite à donner	
5 – Mise en conformité des installations électriques			
Parties communes	Le cadre de consultation a été revu et adressé à cinq prestataires potentiels. Toujours pas de réponse formelle pour l'instant.	M Béridot relance DEKRA M Carron relance SOLAIR	
Parties privatives	Le diagnostic électrique des logements à usage d'habitation dont l'installation électrique a plus de 15 ans est obligatoire depuis le 01/01/2009 pour la vente d'un logement. Seules les parties privatives sont concernées par ce diagnostic.	Aucune pour ce qui concerne le CS.	
6 – Ascenseurs			
Contrôle technique	Il est nécessaire de faire procéder au contrôle technique quinquennal.	M Béridot passe commande à DEKRA (120 € par appareil)	
7 – Divers			
RAS			